

L'ECO-CONCEPTION

Construire avec les éco-matériaux

L'ECO-CONCEPTION

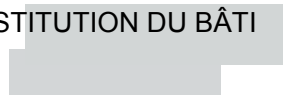
L'ECO-CONCEPTION



CONSTITUTION DE LA VILLE

CONSTITUTION DU BÂTI

CHOIX DES
MATERIAUX



L'ECO-CONCEPTION



CONSTITUTION DE LA VILLE

- Assurer un milieu technique efficace
- Assurer un cadre au système social
- Intégrer le contexte environnant

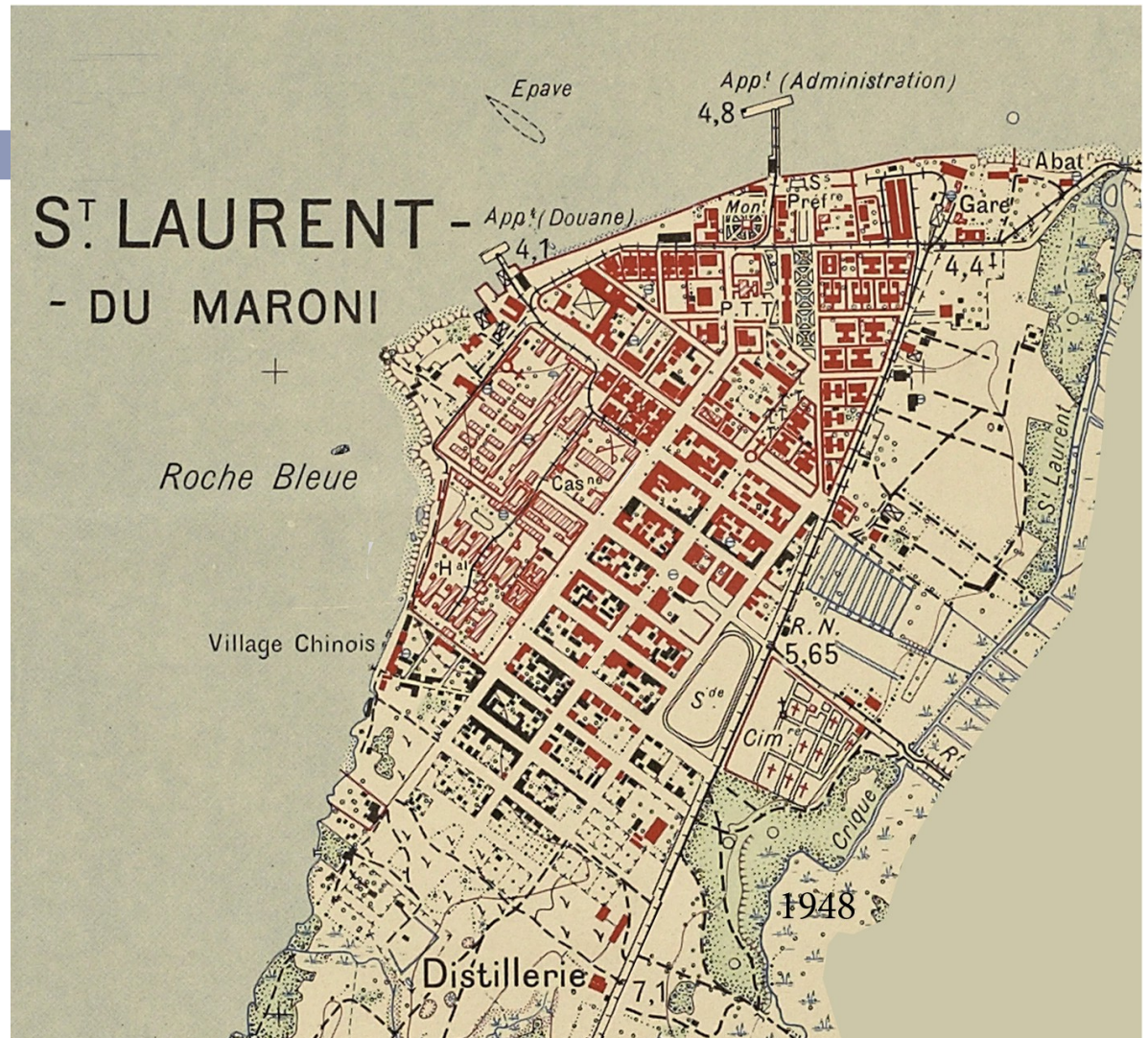
CONSTITUTION
DU BÂTI

CHOIX DES MATERIAUX

CONSTITUTION DE LA VILLE

:

- Intégrer le contexte environnant



CONSTITUTION DE LA VILLE

:

- Facilite la conception de l'éco-habitat



L'ECO-CONCEPTION



CONSTITUTION DE LA VILLE

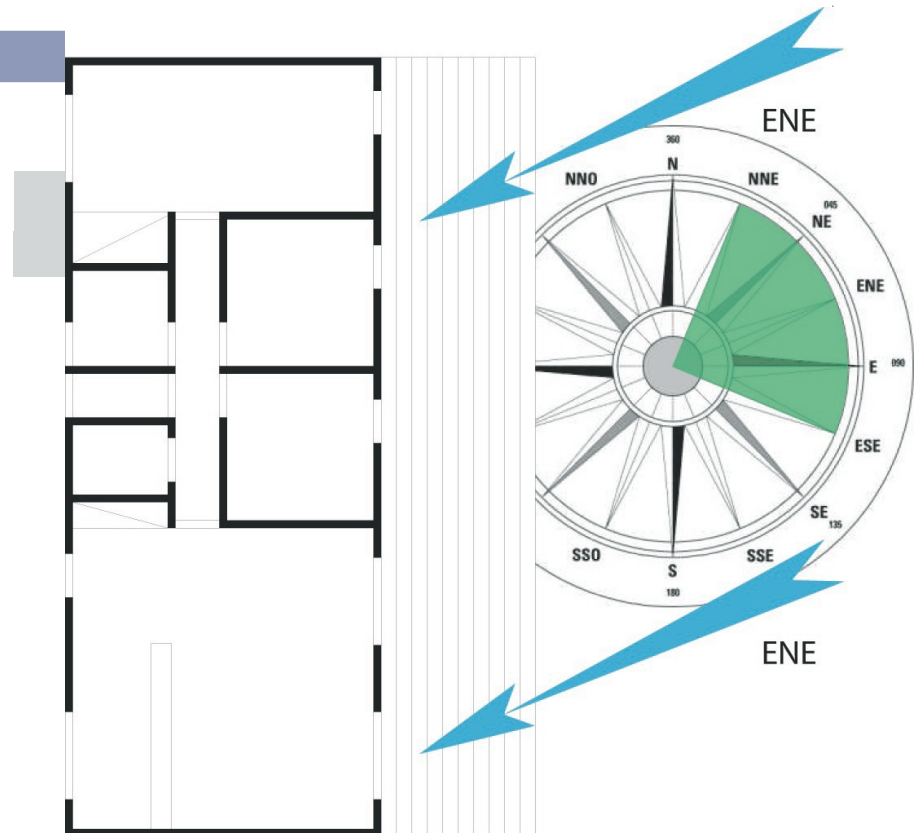
**CONSTITUTION
DU BÂTI**

CHOIX DES MATERIAUX


- Assurer un habitat technique efficace
- Assurer un cadre au mode de vie familial local
- Intégrer le milieu environnant

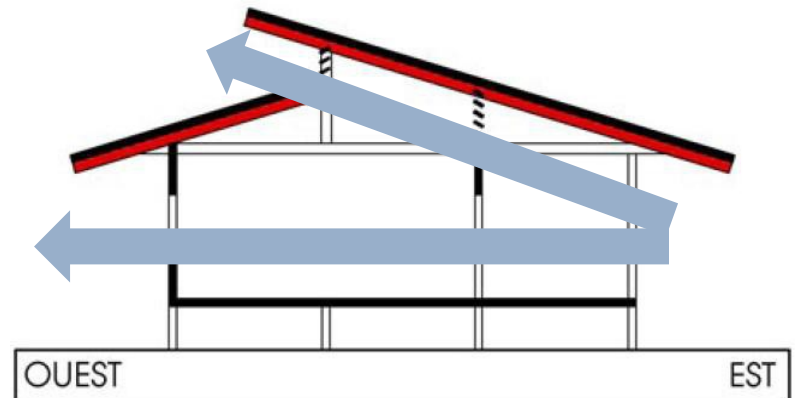
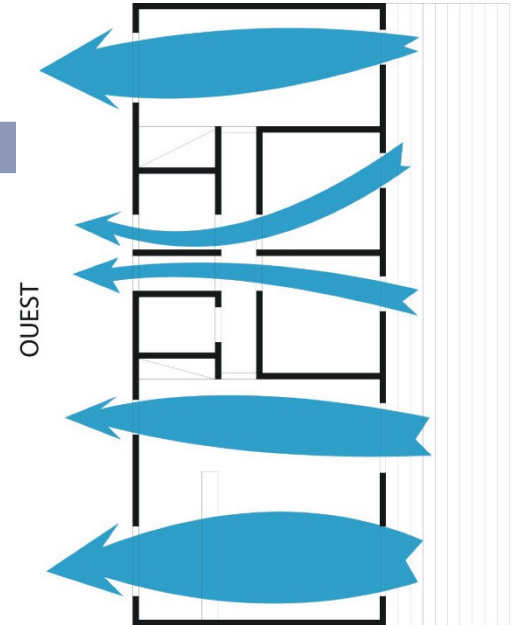
CONSTITUTION DU BÂTI

- L'implantation :
par rapport à l'environnement proche
- L'orientation :
par rapport aux vents dominants
Est-Nord-Est



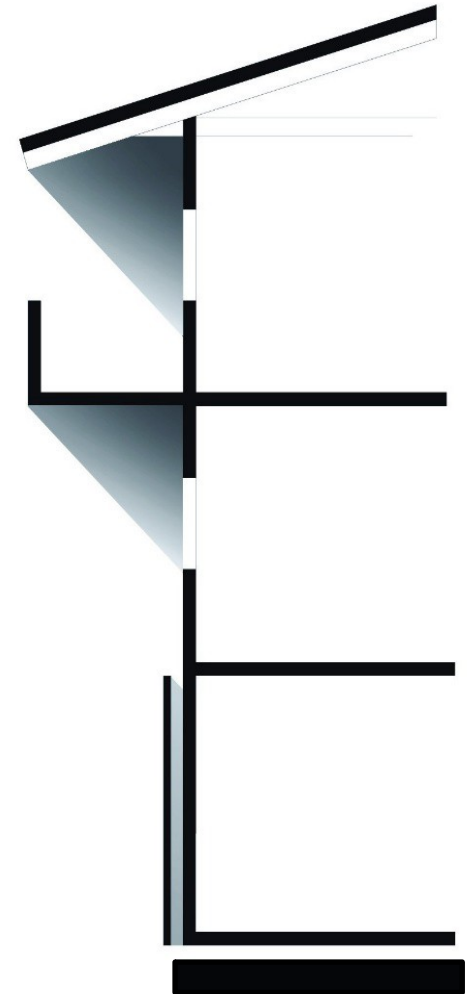
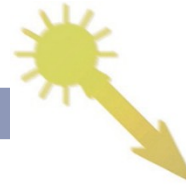
CONSTITUTION DU BÂTI

- L'épaisseur du bâti : 
espaces traversants afin de favoriser la ventilation intérieure
- Façade chaude / façade froide :
afin de créer des ventilations



CONSTITUTION DU BÂTI

- Les protections :
contre la pluie, le soleil ...
- Avec les débords importants de toiture, casquettes, auvents, balcons, loggias ...
- Brise soleil,
- Soubassements,
- La végétalisation etc...



Le CAUE de Guyane

CAUE
guyane

**Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de
l'environnement**

(CAUE)

13, avenue L. Héder

CAYENNE

caue973@orange.fr

Tel : 05. 94. 31. 42. 82.

**CONSULTEZ
UN
ARCHITECTE**

Vous recherchez une aide dans les domaines de l'Architecture, de l'Urbanisme, ou de
l'Environnement, bénéficiez des conseils **gratuits** d'un professionnel.

Prenez rendez-vous avec le CAUE au :

0594 31 42 82 ou sur : caue@caue973.fr
au 13, Av. Léopold Héder à Cayenne